



COMPTE-RENDU VISITE DE QUARTIER



LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

● **Julien Gondard,**
Maire de Fontainebleau,

● **Isabelle Bolgert,**
1^{ère} adjointe en charge des affaires générales, des affaires sociales et de la petite enfance,

● **Thibault Fline,**
Adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,

● **Francine Bollet,**
Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,

● **Antoine Ingold,**
Adjoint en charge de la participation citoyenne et des développements numériques,

● **Fanny Malvezin,**
Adjointe en charge de la transition écologique, des partenariats et du soutien au tourisme,

● **Gérald Ronteix,**
Conseiller municipal délégué à la sécurité,

● **José Tenda,**
Adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,

● **Police municipale.**

Le rendez-vous a été donné au niveau de la fontaine de la place de l'Étape.

I. QUESTIONS GÉNÉRALES

• **Un certain nombre de voiries étant en mauvais état, quelle est la stratégie adoptée par la Ville pour prioriser les chantiers ?**

Fontainebleau compte plus de 42km de voirie, il est donc impossible de procéder à une reprise de l'ensemble des voiries sur un temps court. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'un outil d'aide à la décision qui permet de cibler et séquencer quartier par quartier les chantiers prioritaires : **Vialytics**.

Ce système permet de cartographier avec précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules), afin d'établir une liste des chantiers prioritaires. **Cette carte est accessible sur le site de la Ville dans la rubrique « Cadre de Vie », puis « Mobilité et Stationnement ».**

Rappel des voiries reprises en 2023 :

- Rue Denecourt ;
- Place Decamps ;

- Boulevard Churchill ;
- Rue Guérin (entre la place Decamps et la rue Victor Hugo) ;
- Rue René Quinton (entre le boulevard Joffre et la route Louise) ;
- Rue Adam Salomon ;
- Route de la Bonne-Dame, route Notre-Dame-du-Bon-Secours et route Louise (blowpatcher uniquement).

Chantiers 2024 :

- Rue Anne-Marie Javouhey entre Lagorsse et Joffre, reprise de la voirie, réalisée le 16 avril ;
- Impasse de l'Aqueduc, reprise de la voirie, réalisée le 17 juin ;
- Rue Dancourt, reprise de la voirie dans sa partie comprise entre la rue Comairas et la rue Gambetta, réalisée le 18 juin ;

- Reprise de la rue de Ferrare dans sa partie comprise entre la rue Royale et le passage Ronsin avec enfouissement de l'éclairage public et renouvellement des équipements : chantier terminé fin août ;

- Rue du Sergent Perrier, reprise de la voirie, mise en place d'un ralentisseur et mise aux normes de la place PMR, chantiers réalisés entre le 15 et le 19 juillet 2024 ;

- Rue Barbier, reprise de la voirie, réalisée entre le 22 et le 26 juillet ;

- Reprise intégrale de la rue des Bois avec enfouissement des réseaux, chantier démarré à la mi-octobre.

Chantiers 2025 :

- Boulevard Crevat Durant, réfection du tapis d'enrobé de la rue dans sa partie comprise entre la rue du Mont-Ussy et la rue Jean Jaurès, fin février.



Boulevard Crevat Durant



Rue de Ferrare



Rue des Bois

• Où en sommes-nous concernant le remplacement de l'éclairage public par la technologie LED ? L'extinction de l'éclairage la nuit va-t-elle perdurer ?

La ville de Fontainebleau s'était engagée en 2020 dans une démarche de transition énergétique et écologique : **réduire de 40% l'empreinte carbone de la Ville d'ici à 2030**. Cet engagement s'est traduit par plusieurs actions concrètes, notamment le passage en LED de l'éclairage public débuté en 2017.

À terme, tout l'éclairage de la Ville aura été remplacé par la technologie LED. Ce chantier au long cours, prévu sur quelques années encore, concerne 1 519 lanternes au total. S'il nécessite des investissements importants, il permet dès à présent de réaliser des économies d'énergie tout en maintenant le même niveau de luminosité dans nos rues.

À ce jour, 51% de l'éclairage public a été passé en LED.

Avantage non négligeable de cette nouvelle technologie, **il est désormais possible de mettre en place un éclairage « clair de lune » (luminosité à 10%) la nuit.** Ainsi, en lieu et place de l'extinction des feux la nuit (à partir de 1h30 dans le centre-ville et à partir de minuit dans les autres quartiers), nous sommes progressivement en mesure, quartier par quartier, de diffuser une lumière de **faible intensité et de basse consommation**, qui respecte la biodiversité et qui apaise le sentiment d'insécurité lié à l'extinction des lumières la nuit.



Le quartier piéton de la rue des Sablons a été le premier concerné, et, depuis, de nouvelles rues en sont équipées, notamment rue d'Avon, place d'Armes, rue de la Chancellerie, rue Paul Séramy, et rue Marrier, ainsi qu'au niveau de la rue Aristide Briand et des rues adjacentes (rue d'Alsace, rue de la Coudre...).

• Qu'est-ce que la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) ?



La Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation (LAPI) permet de contrôler le paiement du stationnement à Fontainebleau. Son objectif est de **réduire la fraude qui avait atteint des niveaux intolérables** (33% de véhicules en situation de fraude en moyenne en 2023) **afin d'assurer un accès équitable au stationnement en ville pour tous et une rotation des véhicules qui bénéficie à la fois aux riverains et aux commerçants.**

Grâce à ce système, le taux de fraude au paiement du stationnement a diminué drastiquement en moins d'un an, passant à moins de 10%.

La réduction de la fraude permet de **financer davantage de travaux pour rénover les voiries et embellir l'espace public** et qui profitent à la fois aux Bellifontains mais aussi aux visiteurs extérieurs.

• Pourquoi les Bellifontains constatent-ils une hausse de leurs impôts locaux, alors que la Ville s'est engagée à ne pas les augmenter ?

En 2025, et pour la neuvième année consécutive, **le taux d'imposition de la Ville sur la taxe foncière ne sera pas modifié afin de préserver le pouvoir d'achat des Bellifontains.**

Aucune augmentation de tarif ni extension de zone payante n'ayant eu lieu en concomitance, ce système ne change rien pour les conducteurs qui s'acquittent de leurs droits au stationnement.

Le dispositif fonctionne en scannant les plaques d'immatriculation des véhicules, permettant ainsi de détecter les infractions liées au non-paiement ou au dépassement du temps de stationnement. **À noter que le LAPI ne sanctionne pas les autres infractions (stationnement gênant sur un trottoir par exemple) qui relèvent de la police municipale ou nationale.**

Pour rappel, si le LAPI effectue un passage entre le moment où vous vous garez et le moment où vous prenez votre ticket à l'horodateur, un délai de grâce de 10 minutes est prévu pour éviter toute verbalisation infondée.

Cas particuliers :

Certains professionnels de santé **bénéficient du stationnement gratuit dans le cadre de leurs fonctions** pour faciliter leurs déplacements au domicile des patients. Pour disposer de cette gratuité (la liste des critères peut être

consultée sur le site de la Ville), il suffit de s'enregistrer auprès d'Interparking ou de prendre un ticket « caducée » (gratuit) sur l'horodateur.

Pour les détenteurs d'une carte CMI-stationnement, afin de bénéficier de la gratuité sans avoir besoin de se rendre au parcmètre, ni d'utiliser l'application « PayByPhone », il suffit de se rendre aux locaux d'Interparking (situés au niveau -1 du parking de la Place de la République), muni d'une copie de la carte grise du véhicule ainsi que d'une copie de la CMI en cours de validité. **Attention, malgré l'enregistrement auprès d'Interparking il sera toujours impératif d'apposer votre carte CMI-stationnement sur le pare-brise, bien visible.**

Pour les détenteurs de la carte CMI qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas s'enregistrer, il est nécessaire de prendre un ticket gratuit « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) au parcmètre ou via PayByPhone et d'afficher la carte de manière bien visible sur le pare-brise.





• Quelles sont les mesures prises par la Ville pour lutter contre les nuisances, particulièrement en soirée ?

Face à une réorganisation de la circonscription de police nationale ayant eu pour effet une réduction des patrouilles, **la ville de Fontainebleau a décidé de mettre en place une brigade de nuit** au sein de la police municipale. Opérationnelle depuis le 6 janvier 2025, cette brigade répond aux besoins de tranquillité publique exprimés par les Bellifontains, en **prolongeant la présence policière à des heures plus tardives**. La brigade a d'ores et déjà été mobilisée à de nombreuses reprises, notamment lors de soirées trop bruyantes. Son intervention a permis de rétablir la tranquillité du quartier.

Parallèlement, dans le but de garantir aux Bellifontains sécurité et tranquillité, **la Ville a développé son**

réseau de vidéo-surveillance et mis en place un Centre de Supervision Urbain (CSU) en fin d'année dernière. Ce nouveau dispositif permet à un agent de police municipale de **surveiller l'espace public en temps réel et de diriger les patrouilles là où c'est nécessaire.** En dehors des créneaux de présence d'opérateurs municipaux, le système est exploité par le chef de poste du commissariat de police nationale de Fontainebleau 7j/7 et 24h/24.

Les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement les patrouilles de police municipale en cas de besoin au numéro suivant : **06 74 59 28 87.**

2. QUESTIONS - RÉPONSES

ENSEMBLE DU QUARTIER :

• Les marquages des bandes cyclables sont estompés par endroits, une campagne de reprise est-elle prévue dans le quartier ou plus largement dans la ville ?

À ce jour, les marquages de plusieurs rues ont déjà été repeints. La Ville poursuit son effort avec une nouvelle campagne de marquage prévue **dès le printemps prochain**. De plus, un

nouveau type de marquage va être expérimenté (cf. schéma) pour les intersections afin de clarifier les zones de circulation des vélos sur la route.



• Pourquoi n'y a-t-il plus d'expositions organisées à l'espace Comairas (6 rue Guérin) ?

Cet espace fait actuellement l'objet de réflexions pour la mise en place de futurs projets culturels, les Bellifontains seront informés dès que le projet sera abouti.

• À quoi servent les nouveaux emplacements de stationnement pour les professionnels de santé, qui peut en bénéficier et quel est leur fonctionnement ?



La Ville souhaite expérimenter **cinq emplacements consacrés au stationnement pour les professionnels de santé** : 2 vers la boutique Naturalia, 1 au niveau de la rue de la Chancellerie, 1 rue Paul Séramy et 1 place de l'Étape. Ils sont réservés aux professionnels de santé, déjà enregistrés

avec leur caducée, qui interviennent à domicile. Le temps de stationnement doit être court et ces places ne peuvent être utilisées sans un macaron, que seuls ces professionnels peuvent arborer.

RUE DE FERRARE :

- **Quel est le calendrier prévisionnel concernant les aménagements de piétonisation de la rue de Ferrare ?**

Les travaux débuteront début octobre permettant ainsi aux Bellifontains de profiter pleinement des terrasses cet été. Ils devraient s'achever vers février 2026.

- **Le plot automatique situé dans la rue des Sablons, du côté de la rue de Ferrare, ne fonctionne plus. Va-t-il être remplacé ?**

Le plot a été réparé fin février.



- **Certains automobilistes empruntent la sortie du parking du Château à contre-sens. Quelles mesures sont mises en place pour faire respecter le sens de circulation ?**

À ce jour, **il existe déjà un panneau d'interdiction** de tourner à gauche qui n'est pas toujours respecté. La Ville a donc créé un **nouveau marquage au sol** afin d'accentuer l'obligation de tourner à droite. (cf. photo)

- **Des refus de priorité ont été observés au niveau de croisement entre la rue de Ferrare et la rue Richelieu, la Ville a-t-elle prévu de nouveaux aménagements pour fluidifier la circulation à ce carrefour ?**

Ce carrefour a récemment fait l'objet d'un réaménagement, incluant notamment **un nouveau marquage au sol**. Cette nouvelle configuration va certainement faire l'objet d'un temps d'adaptation pour les automobilistes. Si le problème persiste la Ville prévoit la mise en place d'une nouvelle signalisation.

- **Dans la rue de Ferrare, de nombreuses poubelles jonchent parfois le sol en fin de semaine, occasionnant des désagréments visuels et olfactifs et la présence de nuisibles.**

Ce problème est dû à une **absence de local de stockage** pour plusieurs commerçants de la rue. **La Ville cherche une solution au plus vite**, en étudiant notamment la création de bacs collectifs ou la mise en commun de bacs déjà existants.

PARKING DU CHÂTEAU :

- **Des nuisances sonores ont été évoquées par les riverains aux abords du parking du Château, en particulier le week-end. La Ville va-t-elle engager des mesures pour parer aux nuisances ?**

La police municipale va **accentuer la surveillance du parking du Château**. Par ailleurs, une nouvelle caméra reliée au Center de Supervision Urbain (voir les « questions générales » en début de compte-rendu) y **sera prochainement installée**.

RUE CONVENTIONNEL GEOFFROY :

- **Face aux incivilités de certains individus (bruit, bancs squattés) créant des nuisances, est-il possible d'installer de nouvelles caméras rue du Conventionnel Geoffroy afin de rétablir la tranquillité des habitants ?**

Quatre nouvelles caméras vont prochainement être installées dans ce secteur. Si les nuisances venaient à persister, les Bellifontains ne doivent pas hésiter à contacter directement la brigade de nuit au numéro suivant : **06.74.59.28.87**.

• Pour quelles raisons le bac à fleurs situés au 8 rue des Sablons a-t-il été retiré ?

C'est la seule zone de la rue où des véhicules peuvent stationner sans bloquer la circulation, les services de la Ville déplacent donc régulièrement ces bacs afin de permettre un stationnement provisoire, par exemple lors de déménagements. Toutefois, en dehors de ces demandes spécifiques, **les bacs seront systématiquement remis à leur emplacement initial.** Le bac à fleurs a déjà retrouvé sa place.

BON SECOURS :

• Quel est le devenir des locaux du « Bon Secours » appartenant à la commune, situés au numéro 5 de la rue du Bon-Secours et au numéro 7 de la rue du Conventionnel-Geoffroy ?

La propriété est actuellement en vente, la Ville prend le temps **d'examiner l'ensemble des projets proposés afin de garantir la pérennité du projet.** L'objectif étant de privilégier l'installation d'une activité qui corresponde à l'ADN du quartier. À titre d'exemple les projets de créations de restaurants ou de bars ont été écartés dans le but de **préserver la tranquillité du quartier.** D'un point de vue purement architectural, la Ville souhaite que les volumes des bâtiments, **la Chapelle et le jardin, soient conservés à l'identique.**

RUE ROYALE :

• Que devient l'ancienne station-service située au 4 rue royale ?

Ce bâtiment, qui appartient à la ville de Fontainebleau, fait l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) **pour une mise en location visant à accueillir des activités artisanales** avec des opportunités d'expositions, de ventes, d'ateliers et

d'animations. L'objectif étant de valoriser le travail des créateurs et de promouvoir l'artisanat local. La clôture des candidatures a eu lieu le 16 mars, le futur occupant des lieux pourra s'y installer dès le mois de mai.



RUE GUÉRIN :

• Certains automobilistes se garent sur les zébras empêchant les riverains de sortir de leurs entrées carrossables. Est-il possible d'installer des potelets ?

Les Bellifontains peuvent **proposer des suggestions d'emplacements en écrivant un mail à l'adresse : espacespublics@fontainebleau.fr.** Les demandes seront étudiées au cas par cas par les services de la Ville selon la faisabilité technique et la réglementation en vigueur (notamment en termes d'accessibilité).

RUE GRANDE :

• Les deux habitations situées au 24 et au 26 rue Grande sont en très mauvais état depuis de très nombreuses années. Une rénovation des bâtiments est-elle prévue ?

Les bâtiments ont en effet été laissés à l'abandon sur une longue période, ce qui a entraîné une dégradation du bâti assez importante. **En 2024 les lieux ont été sécurisés pour empêcher le délabrement des deux maisons** et depuis un projet immobilier de rénovation/reconstruction des deux bâtiments est en cours. Ce projet fait actuellement l'objet d'un contentieux, les travaux ne pourront débuter

avant la résolution de ce dernier. À noter que lorsque ce chantier sera lancé une « base vie » sera installée sur la place Franklin Roosevelt. **Une fois les travaux terminés, la Ville réaménagera la place en créant un nouvel espace piéton** qui fera la part belle aux terrasses et aux espaces verts. **La fontaine sera bien sûr conservée.**



RESTONS CONNECTÉS !
TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
OFFICIELLE



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

RESTEZ INFORMÉS !
INSCRIVEZ VOUS
À LA NEWSLETTER*

*lettre d'information



3. RESTONS EN CONTACT

- Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à **maire@fontainebleau.fr**. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.
- Les élus municipaux sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à **assistante.elus@fontainebleau.fr**.

Retrouvez tous les comptes-rendus des visites de quartier
sur le site de la ville **www.fontainebleau.fr** ou en scannant ce QR code :



HÔTEL DE VILLE - 40 RUE GRANDE 77300 FONTAINEBLEAU